

# LA PUISAYE

Commune de

## Bulletin municipal

de l'année 2025



VIE COMMUNALE

LE PUITOSAIN  
À L'HONNEUR

ÉVÈNEMENTS

EXTRAITS  
DES SÉANCES  
DU CONSEIL

# 4 HOMMAGE

À notre collègue et amie **Jeannette**.



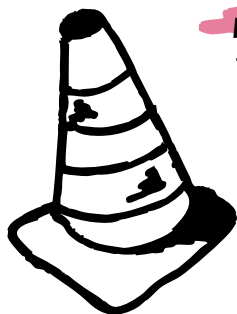
# 5 PUITOSAINS À L'HONNEUR !

# 9 INFOS PRATIQUES

Hébergements  
touristiques  
à **La Puisaye** **14**

# 16 TRAVAUX

Après l'isolation des murs extérieurs, la **réfection et l'isolation** de la toiture mettent fin au projet structurant de **réhabilitation énergétique de l'école**.



# ÉVÈNEMENTS 18

L'inauguration du **lavoir** a été un temps fort du début de l'année 2025.

# 29 SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

**Directeur de la publication**  
Mairie de La Puisaye

**Photos** Christian Marzolf - Pexels

**Rédaction** Marie Fuks

**Conception** Agence Tongui

**Impression** Imprimerie Mélange

**Tirage** 200 exemplaires

**Dépôt légal** 1<sup>er</sup> trimestre 2026



Bulletin municipal 2025  
imprimé avec des encres  
végétales sur papier issu de  
forêts durablement gérées.

## Le mot du maire



Malgré une année bien chaotique sur le plan national, la commune a maintenu le cap et poursuivi ses projets dont vous trouverez un récapitulatif en images et en chiffres dans ce nouveau numéro du Bulletin municipal.

Cette année encore, de nombreux évènements ont animé notre village témoignant du dynamisme des associations, du Comité des Loisirs et des enseignantes. Nous tenons à saluer tout particulièrement l'énergie déployée par le bureau de l'Association des Parents d'Elèves (APE) dans le cadre des actions conduites en faveur des enfants de notre regroupement scolaire.

A l'approche des prochaines élections municipales, j'attire votre attention sur les modifications qui seront apportées aux modalités du scrutin désormais en vigueur dans les communes de moins de 1000 habitants. Celles-ci sont détaillées dans l'article consacré à ce sujet dans la rubrique « Infos Pratiques ».

L'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous et à ceux qui vous sont chers, le meilleur pour 2026. Que la santé soit au rendez-vous et que la vie au sein de notre village vous soit douce et heureuse.



**PHILIPPE  
DEBATISSE**

*maire de La Puisaye*



# À notre collègue et amie Jeannette

Le 8 août 2025, **Jeannette nous quittait subitement** et prématurément. L'équipe municipale, profondément attristée par sa disparition, tenait à lui rendre ce dernier hommage en témoignage de son amitié et de ses remerciements.

**N**ée à La Puisaye il y a 74 ans, mariée à René à la Puisaye en 1969, ayant toujours vécu à La Puisaye, Jeannette était ce que l'on peut appeler dans le vrai sens du terme « une enfant du village ». Un village qu'elle aimait profondément et qu'elle connaissait du bout de ses ongles toujours impeccablement manucurés. Un village auquel elle a consacré beaucoup de son temps non seulement en tant que membre puis présidente du Comité des Loisirs durant 15 ans, mais aussi en tant qu'élue aux côtés de Roger His de 2014 à 2020 puis au sein de notre équipe, depuis 2020.

Toujours fidèle au poste les jours de conseil elle était aussi volontaire et courageuse et toujours prête à rendre service.

Elle était appréciée pour sa générosité

naturelle, son goût des autres et sa profonde gentillesse ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un caractère bien trempé et d'être quelque peu têtue, ce qui faisait aussi son charme.

Maman de 4 enfants, grand-mère de 9 petits-enfants et 4 fois arrière-grand-mère, elle parlait de tout son petit monde avec une grande fierté. Elle aimait aussi évoquer l'époque où elle travaillait à La Fresnaye pour la famille Godart dont elle parlait avec un profond respect.

Au printemps, ses problèmes de santé l'empêchaient d'aller et venir à sa guise et de participer activement aux activités de la commune. Pourtant, elle tenait à faire acte de présence et s'est faite conduire pour participer, aux côtés des

bénévoles, aux préparatifs de la fête du village, au concert de piano et au diner. Elle était encore parmi nous le dimanche et lors du conseil du 8 juillet. Jamais elle ne se plaignait disant à qui voulait l'entendre « ça va aller ». Mais la vie en a décidé autrement et c'est avec une grande tristesse que nous lui disons adieu et merci aujourd'hui.



## État civil

### NAISSANCES

TÉTON  
Maddy  
08/01/2025

LEMONNIER  
Andréa  
09/04/2025

### DÉCÈS

BUTHON épouse  
HAMON Jeannette  
08/08/2025

LEPILLIER épouse  
AMDOUNI Ludivine  
03/11/2025

CHOUET Jeanine  
08/11/2025

### MARIAGES

VALLAT Axel  
et FAVIER Emmanuelle  
28/06/2025

TEILLEUX Mickaël  
et PARIS Jennifer  
07/06/2025

VAN HULLEBUSCH Claude  
et DOMICE Michèle  
05/04/2025

# Albert Hude



## Apprendre et transmettre

Beaucoup d'entre vous connaissent le nom d'Albert Hude mais n'ont aucune idée du parcours étonnant de ce Puitésain d'adoption mu, dès sa plus tendre enfance, par une soif insatiable d'apprendre, de chercher et de transmettre.

Une quête passionnée qu'il met au service du collectif avec beaucoup d'humilité. Découverte.

## Etudier en travaillant

Né à Paris dans une famille ouvrière vivant dans le quartier de Belleville-Menilmontant, Albert Hude est selon ses propres mots, « un vrai Parigot ». Comme ses frères il rentre à l'usine à 14 ans et s'inscrit très rapidement aux cours du soir qu'il complète le samedi par des cours de droit. Il poursuit ainsi ses études de droit et d'économie jusqu'à la maîtrise tout en travaillant. Au début des années 1970, il rejoint l'administration et est nommé Commissaire principal à la Direction générale du commerce et des prix à Versailles, en charge du contrôle des problèmes concurrentiels entre les grandes entreprises. Parallèlement à sa fonction, il est délégué syndical CFDT, ce qui le conduit à devenir secrétaire général de l'Union départementale des syndicats CFDT des Yvelines en 1978, poste permanent qu'il occupera une dizaine d'années avant de réintégrer ses fonctions au Ministère des finances. « A l'époque, ce mandat concernait

plus de 10 000 adhérents, 50 syndicats et 55 000 ouvriers de l'industrie automobile, explique-t-il. J'ai découvert un autre monde, approché des problématiques différentes et, suite à l'extension des conseils des prud'hommes à toutes les entreprises et tous les départements en 1979, j'ai été chargé d'organiser des formations juridiques pour permettre à nos adhérents d'y siéger ». A la fin des années 1980, Albert Hude retrouve son poste au sein de l'administration mais à 59 ans, une maladie rare nécessitant des traitements lourds le contraint à prendre une retraite anticipée pour raisons médicales.

## Cap sur la Puisaye

« Durant toute ma vie professionnelle j'ai vécu en région parisienne, poursuit Albert Hude. Toutefois, dès les années 1970, je m'étais mis à explorer tous les massifs forestiers environnants dans l'espoir de trouver une maison de campagne à restaurer. Il ne me restait plus que l'Ouest de Paris à découvrir et, à la faveur d'une balade destinée à cueillir des champignons, le hasard a fait que nous nous sommes retrouvés en forêt de Senonches. C'est là qu'une nouvelle page de ma vie s'est ouverte ». Poursuivant ses pérégrinations, Albert Hude découvre une maison ancienne inhabitée aux Ressuintes qu'il loue et réhabilite de 1972 à 1979, pour pouvoir y passer ses week-ends et ses vacances. De promenades en visites, il tombe amoureux du Perche, et en particulier de tout ce qui représente l'identité de cette région : Ses forêts séculaires, son architecture et son petit patrimoine vernaculaire (fours à pains, puits, mariettes...). En 1980, il décide de s'y établir définitivement et trouve, à La Puisaye, une ferme de 1750 à restaurer avec une cour fermée, deux longères en face à face, des bâtiments de service, un puits et un four à pain. « Tout était dans un état de délabrement assez avancé, précise Albert Hude.



## Le puitésain à l'honneur

*Les locataires ne disposaient ni de l'eau courante, ni de toilettes et la maison n'avait pour tout éclairage qu'une ampoule de 25 watts dans la pièce à vivre. Toutefois, j'ai eu un vrai coup de cœur pour l'authenticité des bâtiments et l'histoire sous-jacente qui s'en dégageait, et j'ai signé ».*

### Entre travaux et associations

Albert Hude réalise 95% des travaux lui-même, à commencer par la restauration du four à pain qu'il entreprend, avec l'accord de locataires, avant même d'être propriétaire. Fondée sur une étude minutieuse préalable des fours à pain, et aidé par quelques amis, il remet en état la ceinture, le dôme, les enduits et le scellement sur chant des tuileaux (tuiles en terre cuite) qui tapissent l'intérieur du four. Un travail de patience et de passion qui l'animera durant toute la restauration de la ferme qu'il mettra 45 ans à achever en veillant à utiliser des matériaux anciens et à récupérer des équipements chargés d'histoire pour la meubler. Bien que tout à ses travaux, cet insatiable curieux aux multiples centres d'intérêt ressent le besoin de s'investir dans la vie locale et s'engage avec ferveur dans la vie associative.

### Champignons, forêt, culture, histoire... s'instruire encore et toujours

Il rejoint dans un premier temps l'association mycologique de La Ferté Vidame. « *Ma première expérience de cueillette de champignons s'étant avérée désastreuse (ils étaient tous toxiques !)* je ressentais le besoin de



*m'instruire dans ce domaine pour pouvoir sécuriser ce passe-temps »,* commente-t-il. De stage en stage il apprend et finit par assurer des formations au sein du club mycologique. Des champignons à la forêt il n'y a qu'un pas et suite à la tempête de 1999, il devient membre du bureau de l'association des « *Amis de la forêt*

*de Senonches »*. Fort de son passé syndicaliste, il aide l'association à s'opposer aux coupes rases négociées par les forestiers auprès de l'ONF pour leur permettre d'accéder et de nettoyer les parcelles endommagées par la tempête. Très vite, le bureau prend conscience qu'il doit se former à la sylviculture pour pouvoir parler le même langage que les hommes de l'art et leur opposer des arguments fondés et crédibles susceptibles d'être entendus et pris en compte.



*Le livre blanc nous a permis de faire entendre nos revendications contre la surproduction forestière et ses conséquences écologiques*



Il confie à Albert Hude la rédaction du « Livre blanc de la forêt de Senonches ». « *Ce travail, avait pour but de décrire la sylviculture telle qu'on la connaît, telle qu'on la comprend et telle qu'on voudrait qu'elle soit, en prenant en compte l'habitat forestier, la faune, la flore, les insectes et toutes les espèces protégées que nous avons recensées. Il a musclé notre discours, crédibilisé nos arguments et nous a permis de faire entendre nos revendications contre la surproduction autorisée après la tempête (40 000 m<sup>3</sup> contre 17 000 m<sup>3</sup> en temps normal) et ses conséquences écologiques »*. Largement diffusé, le Livre blanc remporte un vif succès. Avec plus de 400 adhérents, « Les amis de la forêt de Senonches » deviennent la plus importante association d'Eure-et-Loir et une force de proposition et de contrôle pour le bien commun reconnue par la préfecture et l'ONF. Elle est à l'origine de la création du Comité de massif qui réunit une fois par an, la préfecture, le département, la Communauté de Communes, la mairie de Senonches et tous les utilisateurs de la forêt (ONF, cavaliers, cyclotouristes, marcheurs, chasseurs, amis de la forêt, club mycologique) pour échanger sur les questions liées à l'exploitation et à l'usage de la forêt. Au-delà de sa fonction de « sentinelle de la forêt », l'association organise des sorties en forêt à l'occasion du brâme en septembre, ou pour découvrir les oiseaux au printemps.

### Quand nature rime avec culture

Repéré pour son engagement et sa production écrite par l'association culturelle de Senonches, Albert Hude rejoint assez naturellement cette association où, tout en poursuivant ses activités au sein du club mycologique et des « *Amis de la forêt de Senonches* », il travaille plus particulièrement sur les recherches historiques et archéologiques. Il met notamment à profit ses études sur les fours à pain et les mariettes pour animer des conférences sur ce petit patrimoine local. Simultanément, il s'intéresse à l'histoire de la résistance en Eure-et-Loir et fait une découverte surprenante à l'occasion du salon du livre en 2012. « *Ce salon avait pour thème « Guerre et paix en Eure-et-Loir », et sur la trentaine d'auteurs présents je constate qu'un seul livre, « La tondue : 1944-1947 »<sup>1</sup> traite de la seconde guerre mondiale. Je m'adresse aux auteurs de « La tondue », leur fais part de mon étonnement de ne voir aucun ouvrage sur la résistance en Eure-et-Loir sur la période 39-45 et obtiens pour tout commentaire « C'est normal, car il n'y a jamais eu de résistance en Eure-et-Loir »* ». Sidéré par cette réponse, car il sait que dans le village voisin de La Puisaye, 3 jeunes gens ont été fusillés suite à des opérations de résistance, Albert Hude se lance alors dans une quête obstinée de la vérité sur la résistance en Eure-et-Loir. Ses recherches aux Archives départementales ne

## Le puitésain à l'honneur

donnant rien de probant, il décide de prendre son bâton de pèlerin et d'aller directement à la rencontre des familles et des anciens combattants susceptibles de l'aider à faire la lumière sur ces événements.

### Restituer et partager : ses maîtres mots

« Partager ces faits historiques avec les jeunes est indispensable car c'est par eux que se pérenniser la mémoire »

Il rencontre ainsi 150 familles et une quinzaine d'anciens combattants dont certains ont été directement impliqués dans la résistance locale. Il compile ainsi une importante somme d'informations extrêmement précises qu'il décide de restituer aux familles sous la forme d'un livre « **la résistance en Eure-et-Loir** » publié en 2015.

« S'il était important que les familles et anciens combattants ayant témoigné soient bénéficiaires de cette histoire, il m'est apparu indispensable que ces faits historiques soient aussi connus de la jeunesse car c'est par les jeunes que se pérenniser la mémoire.

Toutefois, conscient qu'un livre de 300 pages, même très illustré, risquait de ne pas retenir leur attention, j'ai pris la décision de passer de la culture de l'écrit à la culture de l'image en réalisant en 2017 un film « **Résister en Eure-et-Loir** » ponctué d'entretiens et d'images issues du livre et commentées par l'acteur Philippe Torreton ». Ce film<sup>2</sup>, diffusé gratuitement dans tous les collèges, est également disponible dans toutes les médiathèques et sur le site du CEDREL (Centre d'Etudes et de Documentation sur la Résistance en Eure-et-Loir), l'association créée par Albert Hude en 2019. Pour consolider ce travail de transmission de la mémoire, Albert Hude organise des conférences dans les communes et intervient dans les collèges et les écoles primaires auprès des 9-11 ans. Enrichissant ses données historiques au fil des années, et encouragé par l'Association des Amis de la Ferté Vidame dont il a rejoint la section littérature en 2016, il publie en 2020 « **Paris humilié 1940-1941** », en 2021 « **Le maquis de la Ferté Vidame** » et plus

récemment en 2024, « **Dreux août 1944 : Le chef des FFI est assassiné** ». « Ces dernières années, ajoute-t-il, j'ai consacré beaucoup de temps à l'écriture et à la transmission orale auprès des jeunes générations. J'ai besoin de partager



sous toutes les formes possibles afin que la réalité historique soit connue du plus grand nombre. Au-delà des livres, ce qui est particulièrement gratifiant, c'est le travail que je réalise avec les jeunes pour faire vivre la mémoire de la Résistance dans ses aspects les plus nobles et les plus sombres aussi. En 2023, avec les membres du CEDREL, nous avons, entre autres, travaillé 3 mois avec des élèves de Nonancourt et plusieurs semaines, en 2025, avec 2 classes de troisième du Collège de la Loge des Bois de Senonches sur l'histoire de l'occupation et les maquis d'Eure-et-Loir. Nous les avons emmenés à Chartres sur les traces de Jean Moulin afin de leur faire découvrir ses faits de résistance en tant que Préfet puis chef de la Résistance Nationale. Après cette visite, les collégiens ont été accueillis sur le site du dépôt de munitions allemand Gneisenau situé en forêt de Senonches-La Ferté Vidame et dans une ferme de la Chapelle Fortin, la ferme Le Noc, réputée pour ses faits de résistance. A l'issue de ces activités sur site, les élèves ont réalisé un travail de restitution dont la synthèse sera finalisée par leurs camarades durant l'année scolaire 2025-2026 dans le cadre des travaux complémentaires qu'Albert Hude et le CEDREL conduiront avec eux.

## Une reconnaissance légitime

Fait remarquable, comme il le souligne lui-même, en dépit de son passé militant et syndicaliste, Albert Hude fédère autour de lui le soutien de tous les élus du département. Un soutien qu'il doit à la confiance qu'inspire le travail de recherche approfondi et richement documenté sur lequel repose ses écrits. Une confiance qui vaut au CEDREL d'avoir été sollicité pour assurer la validation historique des informations fournies par 243 communes d'Eure-et-Loir dans le cadre d'un livre-annuaire intitulé « *L'Eure-et-Loir en guerre* »<sup>3</sup>. Initié par la sénateur d'Eure-et-Loir Albéric de Montgolfier, cet ouvrage sur la seconde guerre mondiale relate, commune par commune, des faits historiques sur la débâcle de 1940, les opérations militaires, les crashes aériens, la résistance, les dénonciations de civils et le rôle des justes qui ont marqué les communes de notre département. Préfacé par le CEDREL, il consacre la reconnaissance du travail mémoriel et de recherche réalisé par l'association. Une reconnaissance en forme de pied de nez aux auteurs de « La tondue » et dont Albert Hude peut s'enorgueillir même si ce qui le motive au plus profond de lui c'est de partager, de sensibiliser, d'apporter sa contribution à la connaissance de l'histoire locale dans l'intérêt collectif. La preuve que la flamme du syndicalisme scintille toujours dans le cœur de cet homme passionné et passionnant.

<sup>1</sup> Ouvrage écrit par Gérard Leray et Philippe Frétygné.

<sup>2</sup> Film réalisé avec le soutien de Perche Communication, Échappée Musicale et de la ville de Nogent le Rotrou

<sup>3</sup> Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, n'hésitez pas à vous adresser au CEDREL dans la rubrique contact de son site Internet [www.association-cedrel.fr/contacts](http://www.association-cedrel.fr/contacts)

## Ses ouvrages à venir

A la recherche d'un éditeur local, Albert Hude a deux ouvrages en attente de publication. Voici, en avant-première un aperçu de ses nouveaux récits historiques.

### ■ « *L'infiltré : un agent de la Gestapo dans la résistance d'Eure-et-Loir* ».

Ce livre relate l'histoire surprenante d'un ressortissant belge Jean Jacques Desoubrie recruté par la Gestapo dans le but d'infiltrer en 1944 les réseaux de résistance français afin, non pas de les détruire, mais de récupérer les aviateurs alliés abattus par les allemands et cachés par les résistants. Cet agent de la Gestapo infiltré compte à son actif la capture et la déportation à Buchenwald de 150 aviateurs tombés en Eure et loir et 1500 sur l'ensemble des départements environnants. Il a été arrêté et exécuté à 29 ans, lorsque les rescapés des camps ont témoigné avoir été trahis par la résistance.

### ■ « *Le bataillon de marche d'Eure-et-Loir dans la bataille des poches de l'atlantique - 1945* ».

Dernière et seule bataille de la deuxième guerre mondiale gagnée sur le sol français par l'armée française, la bataille des poches de l'atlantique fut engagée en avril 1945 à la demande du Général de Gaulle. Elle avait pour but de libérer les côtes atlantiques de la présence des 40 000 soldats allemands restés cantonnés dans les centaines de blockhaus répartis entre Bordeaux, Royan, Lorient et Saint Nazaire, à la suite de la Libération. Pour combattre, des résistants venus de tous les maquis de France ont été regroupés et formés. Ce livre raconte l'histoire du bataillon de résistants d'Eure-et-Loir (650 hommes) engagé dans cette ultime et mortelle bataille. Elle fut gagnée par reddition des allemands suite à la destruction des blockhaus par 3 bateaux de la marine française.



# Elections municipales 2026 : La fin du panachage

Jusqu'à présent, lorsque vous votiez aux élections municipales, vous aviez la possibilité de rayer des noms ou d'en ajouter. Ce ne sera plus possible à partir des municipales 2026.

**S**uite à la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants<sup>1</sup>, les élections municipales se feront au scrutin de liste paritaire ce qui signifie que le scrutin plurinominal majoritaire avec possibilité de panachage disparaît et qu'il ne sera plus possible d'apporter des modifications aux bulletins de vote. **Dès lors, les bulletins de vote seront nuls si :**

- vous ajoutez ou supprimez des noms,
- vous modifiez l'ordre de présentation des candidats,
- vous déchirez, rayez, annotez le bulletin.

Dans les communes de 100 à 499 habitants, ce qui est le cas de La Puisaye, l'effectif légal de la liste électorale est de 11 personnes. Toutefois, les listes seront réputées

complètes et pourront être déposées en préfecture si elles comptent au minimum 9 candidats.

Par ailleurs, les listes pourront comporter 2 candidats de plus par rapport au nombre de sièges à pourvoir (soit 13 candidats pour La Puisaye). Cette disposition voulue par le législateur a pour but de permettre le remplacement d'un conseiller municipal élu sur cette liste en cas de vacance (démission, départ pour convenance personnelle, décès...). Les 2 candidats supplémentaires resteront en réserve et ne siégeront pas au conseil tant que les 11 membres de l'effectif légal seront actifs.

Dans ce contexte notre commune a fait le choix d'établir une liste de 13 membres qui respectera la parité, cette condition étant désormais impérativement requise pour déposer une liste en préfecture.

<sup>1</sup> Cette réforme fait suite à la Loi organique visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

# Chiens catégorisés : ce qu'il faut savoir

Posséder un chien catégorisé susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques soumet le propriétaire à des obligations et lui impose de respecter des consignes permettant de garantir la sécurité de l'entourage et du public. Précisions.

## Quels sont les chiens concernés ?

Les chiens possiblement dangereux sont répartis en 2 catégories :

### ■ 1<sup>ère</sup> catégorie :

Les chiens d'attaque : American Staffordshire terrier et Staffordshire terrier (Pit-bulls) non-inscrits au LOF (livre généalogique des origines françaises), Mastiff (Boers-bulls) non-inscrits au LOF, Tosa non-inscrits au LOF. Ce sont des chiens de race.

### ■ 2<sup>e</sup> catégorie :

Chiens de garde et de défense : Rottweiler, Tosa-inu, American Staffordshire terrier, Staffordshire bull terrier INSCRITS AU LOF et les chiens assimilables à ces races mais non-inscrits au LOF.

Depuis le 6 janvier 1999, il n'est plus possible d'acheter, de vendre ou de donner un chien de 1<sup>re</sup> catégorie.

Le fait d'acheter, de vendre ou de donner, d'importer ou d'introduire sur le territoire métropolitain, un chien de 1<sup>re</sup> catégorie est une infraction punie de 6 mois

d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende<sup>1</sup>.

Toutefois, si vous détenez un chien catégorisé, vous êtes soumis à certaines obligations.

## Quelles obligations pour les propriétaires ?

Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie doivent être stérilisés et un certificat vétérinaire doit en attester. Ils doivent obligatoirement être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans les parties communes des immeubles et sur la voie publique. Ils n'ont pas accès aux transports en commun, lieux et locaux publics.

Les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique, dans les transports en commun, lieux publics et parties communes des immeubles.

Les propriétaires de ces catégories de chiens doivent disposer d'un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence. Pour obtenir ce permis de détention, ils doivent produire les documents relatifs à :

■ l'identification du chien

■ la vaccination antirabique en cours de validité

**CATÉGORIE 1 LES CHIENS DITS « D'ATTAQUE »**  
Seuls les chiens qui ne sont pas de pure race (et donc non-inscrits à un livre généalogique) sont affiliés à cette catégorie.

MORPHOLOGIE DE TYPE TOSA

MORPHOLOGIE DE TYPE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER APPELÉ PIT-BULL

MORPHOLOGIE DE TYPE MASTIFF APPELÉ BOERBULL (originaire de Grande-Bretagne)

**CATÉGORIE 2 LES CHIENS DITS « DE GARDE OU DE DÉFENSE »**

PURE RACE ROTTWEILER ET MORPHOLOGIE DE TYPE ROTTWEILER  
(« de type » = pas de pure race, mais qui est assimilable par ses caractéristiques morphologiques au Rottweiler)  
(originaire d'Allemagne)

PURE RACE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER  
(souvent appelé « Amstaff » et anciennement appelé Staffordshire terrier, nom qui ne fait plus référence aujourd'hui à une race reconnue)

PURE RACE TOSA (originaire du Japon)

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
L'American Staffordshire terrier est issu du croisement entre deux morphotypes canins : un bulldog, façonné pour les spectacles de combats contre taureaux, et un terrier dédié à la chasse au déterrage de petits prédateurs (renards, blaireaux, rats).

- l'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire
- le certificat de stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie
- l'attestation d'aptitude du chien délivrée par un vétérinaire à la suite d'une évaluation comportementale du chien.

Le défaut de permis de détention d'un chien catégorisé, constitue une infraction au Code rural et peut faire l'objet d'un procès-verbal d'infraction établi par tout officier de police judiciaires (maire, garde champêtre, gendarme, agent de police municipale). Dans ce cas et a *fortiori* si le

chien n'a pas fait l'objet d'une évaluation comportementale, le propriétaire du chien peut être sanctionné d'une amende de 4<sup>e</sup> catégorie pouvant aller jusqu'à 750 € assortie de sanctions pénales et de peine de prison. De même, le défaut d'assurance RC, de vaccination contre la rage, ou d'identification de l'animal est passible d'une amende de 3<sup>e</sup> catégorie (au plus 450 €). Enfin, si la situation du chien n'est pas régularisée dans un délai d'un mois, l'OPJ peut ordonner le placement du chien et faire procéder, sans délai et sans nouvelle mise en demeure, à son euthanasie.

<sup>1</sup> Source : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839)

# Conciliateur de justice : Concilier pour réconcilier

En cas de litige portant sur un trouble anormal de voisinage, un conflit relatif au logement, à la consommation ou au paiement d'une somme qui ne dépasse pas 5000 €, les parties (personnes physiques ou morale) ont l'obligation de recourir à un mode de résolution amiable des conflits avant de saisir le tribunal judiciaire. Dans ce cas, elles peuvent faire appel à un conciliateur de justice.



## Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice (CJ) ?

Le CJ est un tiers neutre bénéficiant d'une formation ou d'une expérience dans le domaine juridique et disposant de

compétences pour assurer sereinement la démarche de conciliation entre les parties. Il est nommé par le premier président de la cour d'appel de la juridiction concernée pour une durée d'un an à l'issue de laquelle son mandat peut être renouvelé pour une durée de 3 ans reconductible. Le CJ est un auxiliaire de justice bénévole. Le recours à ses services est gratuit.

## Quel est son rôle ?

Le CJ intervient sur demande pour aider les parties en conflit à trouver une solution amiable dans des domaines où les personnes ont la possibilité de décider elles-mêmes de la solution à apporter au litige. Son champ d'intervention ne concerne pas les problèmes relevant du droit de la famille et ceux opposant les usagers et l'administration.

Son rôle consiste à :

- Ecouter les arguments de chaque partie de manière impartiale
- Favoriser le dialogue
- Rechercher un terrain d'entente en proposant

une ou plusieurs solutions pour régler le litige en prenant en compte les intérêts de chaque partie. Chaque partie reste libre d'accepter ou refuser la ou les solution(s) proposée(s)

Il peut être saisi sans limite de montant et pour tout type de litige civil ou commercial mais ne peut pas donner de conseils juridiques. Si l'une des parties sollicite ses conseils, le CJ doit l'orienter vers un professionnel du droit ou le service compétent.

## Pour en savoir plus

GUIDE DE LA CONCILIATION DE JUSTICE Direction des services judiciaires (mars 2021) :

[www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/Guide\\_conciliation\\_2021\\_0.pdf](http://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/Guide_conciliation_2021_0.pdf)

## Où trouver une permanence ?

Il existe de nombreux points d'accueil juridiques en Eure-et-Loir qui accueillent des consultations de conciliation juridique. Vous pouvez les retrouver sur le site :

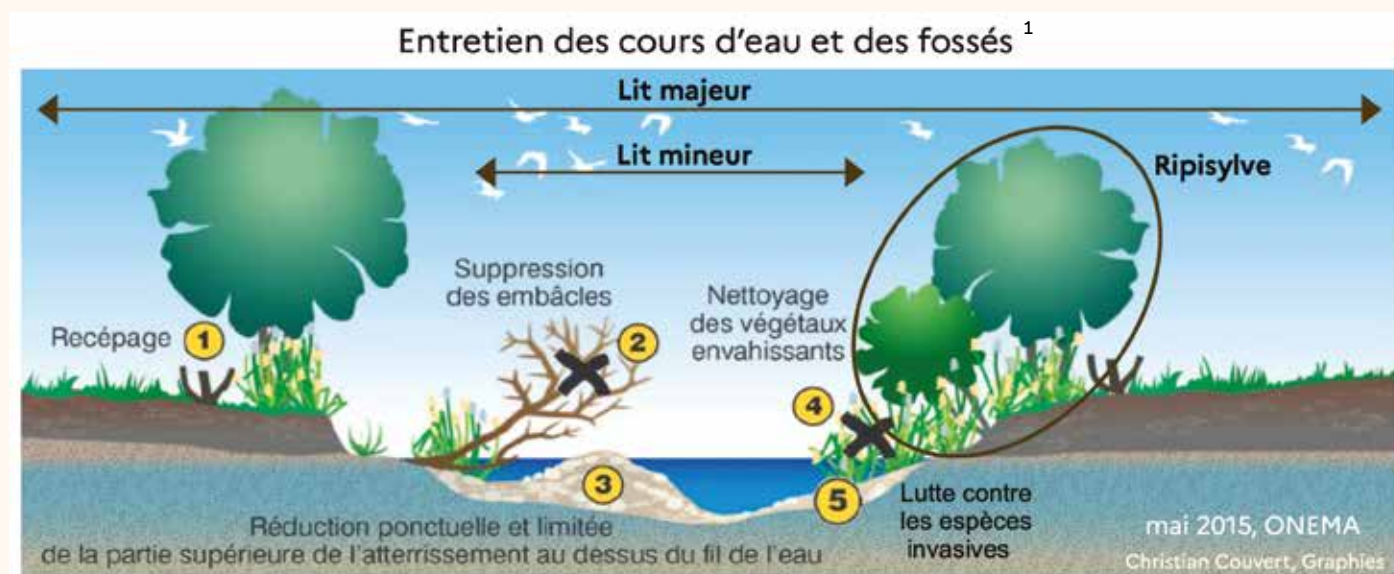
[www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence](http://www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence)

### Consultation à proximité immédiate :

France Services Senonches  
Sur rendez-vous au 02 37 37 37 30  
PERMANENCES LE MERCREDI MATIN DE 9H A 12H

# Entretien des cours d'eau : Quelles obligations ?

L'augmentation des risques d'inondations consécutives aux intempéries de plus en plus violentes impose d'assurer le libre écoulement des rivières afin de limiter les retenues d'eau et de ne pas aggraver les inondations. La Meuvette, rivière qui traverse notre village, n'échappe pas à cette obligation d'entretien par les riverains.



L'entretien du lit mineur des rivières (voir illustration) permet non seulement d'assurer le bon écoulement de l'eau mais aussi la stabilité des berges. Pour les cours d'eau non navigables et non flottables, comme la Meuvette, cet entretien est à la charge du propriétaire si les 2 berges du cours d'eau sont sur la propriété. Si le cours d'eau jouxte 2 propriétés, l'entretien doit être assuré par les 2 propriétaires voisins, de manière égale chacun ayant à charge de nettoyer le lit mineur jusqu'à son milieu ainsi que les berges qui bordent son terrain<sup>1</sup>.

## Quels travaux relèvent de l'entretien régulier ?

Le ou les propriétaires ont à charge :

■ **D'enlever tout ce qui peut constituer une obstruction à l'écoulement des eaux** tels que branches, troncs d'arbre, bois flotté (embâcles) qui peuvent également

avoir des répercussions sur les ouvrages (ponts, chaussées, moulins) et représenter un danger pour les biens et les personnes.

- **De supprimer les amas émergés de terre, de sable, de graviers accumulés par les crues qui font obstacle à l'écoulement et favorisent la formation d'embâcles (atterrissements).** Cependant, en cas de sur-élargissement du cours d'eau, les atterrissements sont à préserver car ils peuvent manifester d'une autorégulation du cours d'eau.
- **D'élaguer ou recéper (tailler) la végétation qui longe les berges** sans dessoucher afin de ne pas les déstabiliser.
- **De couper les roseaux, les herbes et la végétation arbustive qui poussent dans le cours d'eau (faucarder) et freinent l'écoulement des eaux.** Les débris végétaux ne doivent pas être laissés dans le lit de la rivière ou sur les berges.



<sup>1</sup> Source : Guide entretien des cours d'eau [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

## Quand intervenir ?

En fonction du type d'entretien des périodes sont à privilégier. Celles indiquées en vert de le tableau ci-contre constituent des préconisations pour aider les personnes concernées à remplir au mieux leurs obligations d'entretien.

<sup>1</sup>Source : [www.eau.maine-et-loire.fr/usages-de-leau/statut-juridique](http://www.eau.maine-et-loire.fr/usages-de-leau/statut-juridique)

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Débroussaillage des berges												
Entretien de la ripisylve (abattage / élagage)												
Fauchage des berges												
Espèce invasives des berges												
Retrait de la végétation du lit dans les cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie												
Retrait de la végétation du lit dans les cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie												
Gestion d'embâcles isolés (en présence d'enjeux vis-à-vis du risque inondation)												
Retrait des atterrissements												

## Heures de tonte et bricolage bruyant

**Rappel**



L'Arrêté préfectoral n°2013347-0004 du 3 septembre 2012 règlemente l'usage des outils et engins bruyants dans le but de préserver le bien-être et les bonnes relations de voisinage. Nous vous rappelons les règles qui s'appliquent aux particuliers et aux professionnels :

### Particuliers

Jours ouvrables

Samedi

Dimanche et jours fériés

### Matin

8h30 - 12h

9h - 12h

10h - 12h

### Après-midi

14h30 - 19h30

15h - 19h

interdit

### Professionnels

Semaine

Dimanche et jours fériés

7h

interdit

20h

interdit

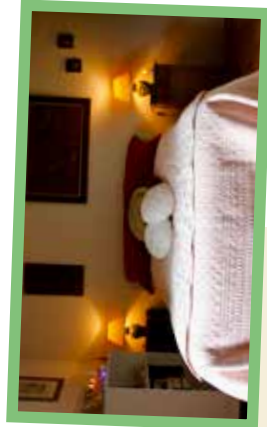
## Hébergements touristiques

Si vous avez besoin d'héberger temporairement de la famille ou des amis, il peut vous intéresser de savoir que nous disposons dans notre village d'hébergements touristiques à votre disposition dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées.

N'hésitez pas à prendre contact avec les propriétaires afin de connaître les disponibilités et les conditions particulières de location.



1

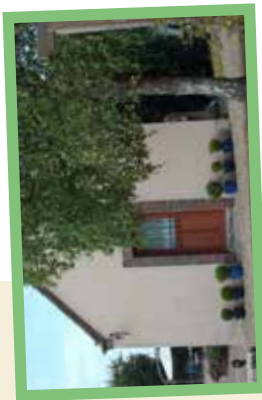


### La Pastorale

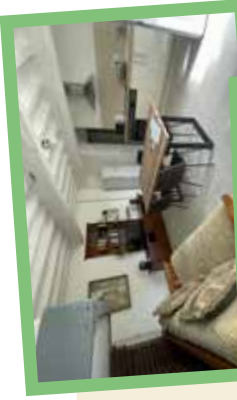
**Adresse**  
6 le Boulay

**Capacité**  
2 personnes (possibilité d'un lit supplémentaire)

**Contact**  
Dominique Debatisse  
06 89 86 44 32 ou 02 37 37 75 89  
irma28.dd@gmail.com



2



### Country Club R&S

**Adresse**  
6 route de la meuvette

**Capacité**  
2 personnes

**Contact**  
Salomé Guérault  
06 30 47 25 31  
countryclub.rs.fr@gmail.com



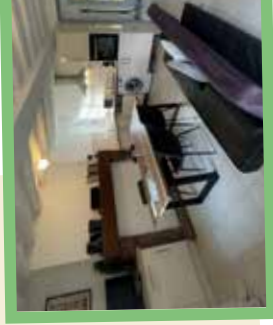
## Country Club R&S

**Adresse**  
4 route de la meuvette

**Capacité**  
4 personnes

**Contact**  
Salomé Guérault  
06 30 47 25 31  
countryclub.rs.fr@gmail.com

3



## Le Fournil

**Adresse**  
3 chemin du Bœuf Caille

**Capacité**  
4 personnes

**Contact**  
Jean Pierre Heurtebise  
06 06 57 43 73  
jp.heurtebise@orange.fr

4



## Gîte du Caboret

**Adresse**  
1 chemin des Grandes Mares

**Capacité**  
7 personnes

**Contact**  
Caroline Maréchal  
06 67 48 44 42 ou 02 37 37 54 30  
marechal.carol@free.fr

5



## Cabane de berger

**Adresse**  
1 chemin des Grandes Mares

**Capacité**  
2 personnes

**Contact**  
Caroline Maréchal  
06 67 48 44 42 ou 02 37 37 54 30  
marechal.carol@free.fr

6



## Gîte de l'étang

**Adresse**  
Le Minerai, 4 chemin de l'étang

**Capacité**  
4 personnes

**Contact**  
Marie Vola  
06 75 88 45 47  
gite28.minerai@gmail.com

7



## Travaux

### Réfection de la toiture de l'école

Après l'isolation des murs extérieurs entreprise durant l'été 2024, l'école s'est parée d'une nouvelle toiture réalisée durant les dernières vacances scolaires par les entreprises Ruellan pour le désamiantage et la

couverture, Mazolleni pour l'isolation, Gauvin pour l'électricité, Deslandes pour le chauffage et Mineur pour les huisseries. Cette deuxième tranche de travaux met fin au projet structurant de réhabilitation énergétique de notre école. Un « **relooking extrême** » inauguré en présence de monsieur le Préfet, et de nombreuses personnalités locales le 8 novembre dernier.

*Budget global :*

**230 442 € TTC**

*Subventions :*

**80%**

au titre de la DETR (Etat),  
du FDI (Département)  
et de Territoire d'Énergie.



### Restauration des calvaires et des piliers du presbytère

Les 2 calvaires respectivement situés à l'entrée du village et dans le cimetière ont fait l'objet d'une restauration réalisée par l'entreprise Bailleau. Le premier a bénéficié d'une restauration totale du socle avec des briques jointoyées au mortier de chaux et du changement de la croix. Celui du cimetière, d'une réfection du socle après piochage des vieux joints et réalisation de nouveaux joints à la chaux. Les joints des piliers en briques du presbytère ont également été piochés et entièrement refaits.



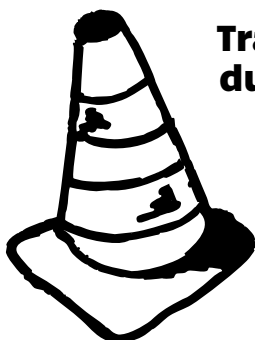
*Montant des travaux :*

**7992 € TTC**  
(Calvaires)

*Financement :*

Fonds spécial du Département  
« Eglise et Petit Patrimoine »

**30%**



### Travaux d'électricité du Presbytère

Ces travaux réalisés par l'entreprise Gauvin concernent la mise en place d'une VMC dans le logement du presbytère et la remise aux normes de l'électricité de la salle des associations

*Montant des travaux :*

**2268,76 € TTC**

*Financement :*

**DETR 20%**

## Curage/reprofilage des fossés et Réfection du chemin rural des **Longs Champs**

D'importants travaux de curage de fossés ont été réalisés en 2025 comprenant l'arrachage des souches et arbustes et le reprofilage ou la création de fossés le long des chemins communaux de la Barberie (100 ML), la Hézière (267 ML), et du Chêne aux Dames (170 ML).

**Coût des travaux :**

**4240 € TTC**

**Financement :**

**FDI,**  
demande de subvention en cours

Par ailleurs, le chemin rural des Longs Champs (CR n°105) a été entièrement débroussaillé et remis en état par l'entreprise Hamon pour permettre aux marcheurs de pouvoir à nouveau l'emprunter. Entièrement envahis par la végétation, ce chemin rural qui relie le chemin de la Francherie au chemin de la Garenne en limite de Lamblore était devenu totalement impraticable.

**Montant des travaux :**

**540 € TTC**  
sur fonds propres de la commune.



## Urbanisme

(DP) 283102500001, Atelier des pro HAMON  
7 Route de la verrerie  
**Isolation extérieure**

(DP) 283102500002, Stellar ENVIRONNEMENT  
28 La Villeneuve  
**Panneaux photovoltaïques**

(PC) 0283102400001M01, LADUNE yann  
4 Chemin de traverse  
**Suppression surfaces**

(DP) 283102500003, ZAFOUR Fabrice  
3 Route de la godelle  
**marcheur chevaux couvert**

(DP) 283102500004, VAN HULLEBUSCH Claude  
5 Le Boulay  
**Terrasse et clôture**

(DP) 283102500005, GEHRING Marc  
16 Rue de l'ancien lavoir  
**Remplacement des menuiseries**

(PC) 283102500001, VAN HULLEBUSCH Claude  
5 Le Boulay  
**construction carpot**

(DP) 283102500006, DELALONDE Fanny  
19 La Villeneuve  
**Pergola**

(PC) 283102500002, ZAFOUR Fabrice  
3 Route de la Godelle  
**Construction marcheur**

(DP) 283102500007, BERGER Cécile  
8 Route de l'ancienne gare  
**Réfection toiture et création lucarnes**

(PC) 283102500003, CHRISTIAN David  
5 La Motte  
**Agrandissement Hangar**

(DP) 283102500008, VAN HULLEBUSCH Claude  
5 Le Boulay  
**clôture**

(DP) 283102500009, CHRISTIAN David  
5 La Motte  
**clôture**

(DP) 283102500010, BUNET Laurent  
4 La Villeneuve  
**Abri de jardin**



# Retrospective de l'année 2025

## 11 Janvier : Le Lavoir à l'honneur

Saluée par la présence du sénateur Daniel Guéret, du député Olivier Marleix, du sous-préfet Christophe Hériard et des habitants venus nombreux, l'inauguration du lavoir a été un temps fort du début de l'année. En citant en introduction de son discours l'écrivain et philosophe Joseph Ernest Ronan, Philippe Debatisse a rappelé que c'est parce qu'elle respecte sincèrement l'empreinte laissée par le passé que l'équipe municipale a souhaité redonner à notre lavoir son lustre d'antan.

« Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé »  
*J.E. Ronan*



Daniel GUERET, Christophe HÉRIARD, Philippe DEBATISSE, Olivier MARLEIX

### Une restauration dans les règles de l'art

Confiés à un artisan local (l'entreprise P.BAILLEAU) spécialisé dans la restauration de bâtiments anciens et de monuments historiques, les travaux de restauration ont permis de redonner leur apparence d'origine aux murs, aux sols ainsi qu'aux plateaux et mécanismes qui permettaient aux lavandières d'œuvrer à hauteur d'eau.

Pour les enduits des murs intérieurs, l'artisan a utilisé du mortier de chaux hydraulique naturelle et aérienne mélangée à des sables issus de carrières locales qui donnent aux enduits leur couleur et leur caractère ancien. Le sol constitué de briques a été entièrement déposé et reposé à l'ancienne à l'aide de la technique dite « pose à bain soufflant ». Cette technique consiste à réaliser une

chape sur laquelle on saupoudre de la chaux. Les briques sont ensuite posées à plat en quinconce sur la chaux qui sert de colle. Les joints sont réalisés avec du mortier de chaux.

Afin de faciliter l'accès aux visiteurs et promeneurs, l'équipe municipale a également fait aménager des marches en « pas d'âne » et fait installer un éclairage public et décoratif peu énergivore. Une table de pique-nique située à proximité du lavoir permettra aux randonneurs de se reposer et de découvrir cet édifice du petit patrimoine communale qui participe à l'attractivité touristique du village.



### Des remerciements chaleureux

Après avoir salué la qualité du travail réalisé, monsieur le maire a tenu à remercier très sincèrement tous les organismes (Fondations du patrimoine, Département, Région, Territoires d'Énergie) et les donateurs ayant contribué au financement de cette restauration. Il a ensuite invité les personnalités présentes à couper le ruban marquant ainsi officiellement la renaissance du lavoir et la réouverture à tous de ce lieu de promenade et de mémoire.

## 11 Janvier : Vœux du maire

Consécutives à l'inauguration du Lavoir, c'est dans une ambiance bon enfant que la cérémonie des vœux du maire s'est ensuite tenue dans la salle des fêtes. Après un rapide tour d'horizon du bilan de l'année écoulée largement développé dans le Bulletin municipal 2024, Monsieur le maire s'est engagé à poursuivre son action au profit du village et de ses habitants dans la mesure des moyens disponibles. « Car nous avons des projets et encore beaucoup d'idées pour embellir notre village », a-t-il indiqué. Et de préciser : « C'est ce qui nous a motivé à candidater au Programme Village d'Avenir lancé en 2023 dans le cadre du plan France Ruralités ». Une initiative couronnée de succès puisque La Puisaye fait aujourd'hui partie des 2458 communes lauréates qui bénéficient d'un accompagnement spécifique des services de l'État dans la réalisation de leurs projets de développement. Pour notre village, ces projets consistent notamment dans l'aménagement des aires de stationnement et de détente du centre bourg pour faciliter le retournement des bus

## Évènements

scolaires, le stationnement des PMR et l'organisation des manifestations communales. Un programme qui devrait s'échelonner sur plusieurs années. Après avoir souligné et remercié les services de l'Etat pour leur soutien, Philippe Debatisse a également tenu à saluer le dynamisme des associations du village qui œuvrent à maintenir le lien social et le village vivant. Enfin il a remercié les membres de son équipe pour leur participation constructive avant de conclure : « C'est important de se savoir épaulé et accompagné de l'extérieur comme de l'intérieur. J'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe soudée et dotée d'une énergie positive avec laquelle je sais que nous poursuivrons notre mission à votre service avec dévouement et disponibilité ».

### 8 Mars : Soirée Tartiflette

Après les « moules frites » et le « couscous » le Comité des Loisirs a décidé de tester la tartiflette au menu de sa première soirée 2025. Une bonne idée puisqu'une petite centaine de personnes ont répondu présentes et ont participé à cet évènement. Confectionnée par Franck et servie par 8 bénévoles de l'association, la tartiflette a fait l'unanimité. La soirée s'est poursuivie sur le « dance floor » jusqu'à fort tard dans la nuit dans une bonne ambiance. Fatigués mais contents de cette nouvelle réussite, les membres du CDL ont vivement apprécié le coup de main apporté pour ranger les tables et les chaises par la dizaine de jeunes gens présents à cette soirée... La relève semble assurée !?



### 8 mai 2025 : Commémoration

Les habitants de La Puisaye se sont mobilisés nombreux en ce 8 mai 2025 pour commémorer le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Monsieur le maire a fait part du message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et Patricia Mirailles, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, en rappelant que « le sacrifice pour la Victoire avait été immense : soldats morts, blessés, prisonniers ; résistants foudroyés ou torturés ; civils assassinés et déportés ; champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie mais un peuple entier avait

survécu » qui témoigne sa reconnaissance chaque année en commémorant le courage et le sacrifice de toutes ces vies. Un devoir de mémoire d'autant plus aigu que « les rapports de force internationaux se reconfigurent et que des menaces anciennes planent à nouveau sur notre liberté ». A l'issue de ce message fort et intense, de l'appel du nom des hommes du village morts pour la France inscrits sur le monument aux morts, de la minute de silence et de la Marseillaise, monsieur le maire a invité les habitants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



### 17 mai : Jeux intervillages

Pour sa quatrième édition, c'est la commune des Ressuintes qui accueillait les compétiteurs des 6 communes de notre Communauté de communes (Louvilliers-les Perche, La Framboisière, Le Mesnil Thomas, La Puisaye, Les Ressuintes, La Saucelle) engagées dans les « Jeux intervillages ». Notre équipe, à la peine sur les deux premières épreuves, s'est brillamment rattrapée au planté de clou et au tir à la corde mais cela n'a pas suffi pour conserver la coupe gagnée lors des trois précédentes éditions. C'est donc à l'équipe de la commune des Ressuintes, la plus forte cette année sur l'ensemble des jeux, que Philippe Debatisse a transmis la coupe des champions. Une coupe bien méritée et gagnée dans une ambiance amicale, joyeuse et bon enfant. Malgré la déception de sa quatrième place, l'équipe de La Puisaye s'est montrée très « fairplay » et compte bien prendre sa revanche l'année prochaine à Louvilliers-les-Perche, commune où se dérouleront les prochains Jeux intervillages. Gageons que nous serons là pour la soutenir et l'encourager !



## 23 mai : Fête des voisins

Cette année, la fête des voisins a élu domicile à la salle des fêtes où près de 70 habitants venus de tous les hameaux se sont retrouvés à partir de 19h autour d'un généreux buffet concocté par chacun des participants. Les spécialistes du barbecue ont eu l'occasion de s'illustrer et de nous régaler de savoureuses grillades. Un rendez-vous très apprécié de tous qui a permis aux nouveaux habitants de se présenter et à chacun d'aller vers l'autre pour faire connaissance dans une ambiance extrêmement sympathique et conviviale. Une formule à renouveler qui permet, au-delà des voisins immédiats de rapprocher les habitants dispersés dans les 25 hameaux de notre commune.



## 21 et 22 juin : Fête de la Saint Jean

Cette année encore la fête de la Saint Jean a battu son plein et remporté un vif succès dont le point d'orgue a incontestablement été le grand feu de joie du samedi soir.

**Une réussite** dont il faut attribuer le mérite à toute l'équipe de bénévoles qui s'est une fois de plus énormément investie pour que tout soit parfait. Pour la décoration, deux équipes se sont coordonnées. Celle chargée de couper, transporter et installer les 150 branches de bouleau dans le centre bourg, composée de Johny, Eddy ( ?), Jean Pierre et Bernard, et celle pilotée par Nadia, Claudine, Mireille et Monique, pour la réalisation des guirlandes, des fleurs en papier, des bouquets de table, des décorations des barnums et de la couronne de fleurs destinée à trôner en haut du mat érigé au centre du bucher.



## Évènements



du matériel le lundi. L'équipe municipale, engagée auprès des bénévoles, tient à saluer la belle énergie et l'ambiance amicale qui ont présidé à tous ces préparatifs ainsi qu'au démontage et au transport du matériel. Elle remercie tout particulièrement les artisans/agriculteur qui ont prêté leurs engins et leurs véhicules et ont pris sur leur temps de travail pour l'occasion.

**Côté réjouissances**, l'équipe municipale et le Comité des Loisirs de La Puisaye ont organisé dans l'église Saint Jean Baptiste un **réцитал de piano** en ouverture des festivités.



Proposé par la pianiste Stéphanie Humeau, diplômée du Conservatoire Régional de Paris et du Conservatoire supérieur de musique de Genève, ce concert a fait voyager l'auditoire au gré des œuvres de Haydn, Schubert, Beethoven, Chopin et Debussy. A la fin de sa prestation, son fils Léandre (11 ans) a lui-même interprété une pièce de Debussy et le concert s'est achevé en apothéose avec un morceau très enlevé à 4 mains ! Véritablement conquis par la qualité de leur prestation, le public a pu féliciter les artistes et discuter avec eux autour d'un rafraîchissement, à l'issue du spectacle. Un très beau moment dans un lieu tout à fait convenu pour ouvrir ce week-end de la Saint Jean.



Pour abriter les convives et danseurs du samedi soir, 2 grands barnums et un plancher ont été montés et une grande tente dressée pour accueillir le bar et l'espace cuisine et service. Les photos témoignent de la mobilisation des habitants et des artisans du village qui sont allés chercher et ont monté et installé le matériel prêté par les villages voisins (La ferté Vidame et Les Ressuintes), ont édifié le bucher, ont finalisé les installations et la décoration et ont également participé au démontage et à la restitution



Vers 19h, les convives ont commencé à arriver pour le **dîner dansant** et le bar et la cuisine se sont animés pour servir plus de 200 repas jusque tard dans la soirée. Malgré les nombreuses festivités organisées aux alentours les 2 barnums n'ont pas suffi et des tables ont dû être rajoutées à l'extérieur pour accueillir tout le monde. Vers 23h, les enfants ont été conviés à venir allumer leurs lampions et à se diriger vers le bucher. Contrairement à l'année dernière, le **feu de la Saint Jean** s'est embrasé immédiatement et des chants ont résonnés après que, tradition oblige, le feu a été béni par monsieur le curé qui faisait par la même occasion ses adieux à la paroisse. Une foule nombreuse était massée autour du feu et quelques courageux ont formé une farandole malgré la chaleur qui se dégageait du brasier.



Après une nuit très courte pour certains, la brocante s'est installée place de la mairie à partir de 7h du matin le dimanche et une vingtaine d'équipes de boulistes sont arrivées pour le rituel concours de boules qui s'est terminé vers 19H avec la victoire de Patrick et Alexandre.

## 25 octobre : Halloween



Fêter Halloween fait désormais partie des rendez-vous habituels proposés par le Comité des Loisirs de La Puisaye. Organisé par Monique et Nadia avec l'aide de Mireille, Jocelyne, Anne-marie et Sylvie, l'après-midi a permis de réunir parents et enfants autour de différents ateliers : coloriages et gommettes à partir de gabarits de fantômes, de citrouilles et de sorcières (Halloween oblige !), jeux de société, puzzles, jeux de cartes. Grands et petits ont ensuite

été invités à se lancer dans une grande farandole sur l'air de « Promenons-nous dans les bois » mais à la différence de la chanson d'origine, la sorcière avait pris la place du loup et répondait à chaque interpellation des enfants « je mets mon chapeau ! », « j'endors ma cape ! », « j'enfourche mon balai ! ». Un moment joyeux et entraînant qui s'est poursuivi par un goûter très apprécié des enfants qui, boostés par cette belle ambiance, se sont ensuite lancés dans la quête de bonbons et de friandises à travers le village. Merci à tous, organisateurs et participants, pour ce moment partagé dans la joie et la bonne humeur !



## 8 novembre : Inauguration des travaux de l'école

Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-loir nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'inauguration des travaux de l'école à laquelle se sont également joints monsieur le sous-préfet de Dreux, Christian Heriard, Xavier Nicolas, président de la Communauté de communes des Forêts du Perche, de nombreux maires des communes alentours, mesdames Maertens et Esnault, respectivement inspectrice de l'éducation nationale et directrice de l'école, ainsi que les représentants des entreprises qui ont réalisé les travaux et les habitants de notre commune venus nombreux fêter l'évènement.

Initiés sur les conseils de monsieur Christophe Le Dorven, président du département lors d'une visite dans notre commune, ces travaux de réhabilitation énergétique ont été engagés dans le cadre d'un projet Structurant et leur mise en œuvre, menée à terme grâce à la DETR (Dotation d'équipement de l'Etat), au FDI (Fond départemental d'investissement) et au soutien financier de Territoires d'Energie 28. L'ensemble de ces aides nous a permis de financer 80% du projet dont le budget global s'est élevé à 230 442 € TTC. Après avoir salué la contribution des financeurs sans lesquels ce projet amiteux n'aurait pas vu le jour, monsieur le maire a vivement remercié les entreprises Ruellan, Mazzoleni, Mineur, Gauvin et Deslandes, pour la qualité du travail réalisé, pour le respect des dates d'intervention, pour leur souplesse face aux délais qui étaient contraints et pour leur professionnalisme qui a permis de coordonner parfaitement l'ensemble des travaux dans une ambiance sereine.

Des travaux qui, comme la souligné monsieur le Préfet, « donne une image réaliste de la ruralité vivante dont l'Etat tient à soutenir les projets structurants qui, comme ceux de l'école,

## Évènements

s'inscrivent dans la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux ».

### **Une réalisation sur 2 ans :**

- Première phase réalisée durant l'été 2024 : Isolation des murs extérieurs à l'aide de panneaux en fibres de bois.

- Deuxième phase mise en œuvre et achevée durant l'été 2025 : Désamiantage, réfection du toit avec des ardoises fibrosynthétiques claires réfléchissant les rayons du soleil, isolation sous-toiture à base de ouate de cellulose soufflé d'une épaisseur de 45 cm.

C'est donc dans une école parfaitement isolée et revêtue de ses plus beaux atours que les élèves de notre regroupement scolaire ont pu faire leur rentrée en septembre 2025. Ainsi, au-delà de l'enseignement de qualité qu'ils reçoivent grâce à la pédagogie des « classes flexibles » mise en place par madame Esnault, les enfants de notre école bénéficient aujourd'hui d'un cadre d'apprentissage agréable et confortable en toutes saisons.

Toutes les conditions sont donc réunies pour nous permettre d'espérer que tous ces investissements humains et financiers nous permettront d'assurer la pérennité de notre école.



## **11 novembre : commémoration et repas des aînés**

### **Après le recueillement...**

D'année en année, la commémoration du 11 novembre marquant la signature à Rethondes de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918 réunit de plus en plus d'habitants de notre village. Une participation qui témoigne de l'importance pour toutes les générations de se recueillir et de commémorer les hommes et les femmes qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres et en paix. Après la lecture du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de victimes de Guerre) par Léonie, la petite fille de monsieur le maire, celui-ci a lu celui de la ministre des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin. Il a ainsi rappelé « qu'un million quatre cent mille soldats sont « tombés au champ

d'honneur » et que 4 millions d'hommes ont été blessés et/ou mutilés faisant autant de familles meurtries. Sans compter ceux qui sortis physiquement indemnes ont eu leurs nuits hantées par des terreurs sans fin ».



Les monuments aux morts ou stèles commémoratives érigés partout en France ou presque sont de véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les souffrances endurées par nos aînés. Dans ce monde incertain, où meurent encore des soldats français à l'instar du Maréchal des logis-chef Fany Claudin tombée au Liban le 15 novembre 2024, ils nous invitent à rester conscient de la fragilité de la paix et de la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés et toutes les générations pour la faire perdurer.

### **...La commune célèbre ses aînés**

Après le dépôt de la gerbe et l'hymne national, monsieur le maire a invité les habitants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié qui s'est poursuivi par le traditionnel repas des aînés. Cette année encore, le repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance surchauffée grâce à l'animation proposée par Dimitri sur le thème « Cabaret des années 60 ».



## Évènements



Plébiscité par les participants au repas de l'année dernière, Dimitri et sa dynamique et troublante danseuse brésilienne avaient concocté un programme spécial très entraînant qui a fait mouche et enchanté le public. Tout le monde a chanté, dansé et passé un moment d'autant plus agréable que le repas (œuf cocotte aux cèpes, médaillon de pintade farci, fromage, salade Pavlova à la crème chiboust et au coulis de mangue) était lui aussi à la hauteur. Un moment savoureux, convivial et chaleureux qui a fait l'unanimité !



## 22 novembre : Soirée Paella

### *La Puisaye à l'heure espagnole !*

Pour finir l'année sur une note « chaude », le Comité des loisirs a organisé sa dernière soirée 2025, autour d'une gigantesque paella. L'occasion de réunir une nouvelle fois les habitants de La Puisaye et de ses alentours dans une ambiance chaleureuse et gaie. OLE !



## PERMAPOT : Ca pousse au jardin partagé !

En 2025 le Jardin Partagé s'est agrandi d'une nouvelle parcelle et 3 arbres fruitiers (pommier, cerisier, prunier) ont été plantés. Si les framboisiers n'ont pas été très productifs, en revanche, les « permapoteuses » se félicitent des récoltes de haricots verts, d'ail, d'oignons, de concombres, de salades, de betteraves et surtout de fraises !

Durant l'hiver, le potager restera au repos sous une épaisse couche de feuilles, de broyats de bois et de paille. La terre pourra ainsi se régénérer avec l'aide des lombrics et de micro-organismes ce qui facilitera les futures plantations de pommes de terre, de carottes, petit-pois, haricots verts et salades prévues pour la prochaine saison.

Pour l'heure, l'association compte une petite dizaine de membres et reste ouverte à toutes les bonnes volontés intéressées par cette activité vivifiante exercée au gré des disponibilités de chacune. « *En effet, explique Jocelyne Alain, Présidente fondatrice de l'association, il n'y a pas de planning fixe d'intervention au jardin car nous avons parmi nos membres, des adhérentes dont les jours et les horaires de travail varient d'une semaine à l'autre. On se contacte via notre groupe WhatsApp lorsqu'on est disponible et vient qui peut* ».

Jocelyne Alain tient à remercier la commune pour son soutien financier (subvention annuelle) et pour la tonte régulière du jardin qui permet de dégager les parcelles du potager et de maintenir l'ensemble du jardin propre et accueillant.

■ **CONTACT** : Jocelyne ALAIN - Tél. 06 13 75 29 84



## COMITE DES LOISIRS : Les rendez-vous de 2026 !

En 2026 le Comité des Loisirs à prévu de nombreux événements pour vous divertir.

- **15 FÉVRIER** : Après-midi belotte et jeux de société.
- **7 MARS** : Soirée moules frites
- **18 AVRIL** : Concert Gospel à l'église de La Puisaye
- **30 MAI** : Jeux Intervillages à Louvilliers-les-Perche
- **20 ET 21 JUIN** : Fête de la Saint Jean associée à la Fête des Moissons
- **19 SEPTEMBRE** : Soirée Loto à la Ferté Vidame
- **21 NOVEMBRE** : Soirée Karaoke – Rougail saucisse

## LES PETITES VADROUILLES

### Avis aux bonnes volontés

L'année 2025 fut pauvre en nombre de randonnées car Christian Edmond, président des "Petites Vadrouilles", rencontre des problèmes de santé chroniques qui l'empêchent périodiquement d'assurer l'organisation et l'accompagnement des « randos ». Pour autant il ne baisse pas les bras car une réelle demande existe comme en témoigne le nombre de participants à la dernière sortie.

C'est la raison pour laquelle, afin d'assurer davantage de randonnées à l'avenir, l'association recherche des bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans l'accompagnement des sorties ne serait-ce qu'une journée par an. « *L'objectif, explique Christian Edmond,*

*c'est de constituer une petite équipe d'accompagnateurs qui pourront, en fonction de leurs disponibilités, choisir un circuit et assurer une ou plusieurs promenades par an".*

**Préserver les chemins communaux...  
Le nouveau Credo des "Petites Vadrouilles"**

Au-delà des « randos », l'association a pour projet, à partir de 2026, d'ouvrir sa vocation à la sauvegarde des chemins communaux en partenariat avec la mairie. Cette volonté s'est affirmée suite aux travaux qu'elle a conduit en 2024 avec quelques bénévoles pour ouvrir le chemin rural des Longs Champs (CR n°105) qui était complètement impraticable et qui a été définitivement rendu au passage des randonneurs grâce à l'intervention de la pelleuse de Ludovic Hamon avec laquelle il a réalisé un excellent travail. « Ces travaux, diligentés par la municipalité, nous ont encouragés à élargir les activités de l'association à la sauvegarde des chemins communaux, explique Christian Edmond. En 2026, de concert avec la municipalité, nous avons prévu de redéfinir 3 circuits communaux validés par le comité départemental des randonnées pédestres pour en assurer la pérennité. Parallèlement, l'association établira un recensement général des chemins et un état des lieux qui permettra de planifier les travaux à réaliser. Enfin, nous espérons pouvoir élaborer le plan de tous les chemins en précisant leur accessibilité aux promeneurs, agriculteurs, propriétaires, forestiers et exploitants dans le but d'assurer un usage partagé respectueux de l'intégrité des chemins ».

Si vous souhaitez assurer l'accompagnement de randonnées, soutenir les projets relatifs à la sauvegarde des chemins ruraux, y collaborer ou être force de proposition, n'hésitez pas à contacter Christian ou Jocelyne... Ils sont preneurs de toutes les formes d'aide et de soutien ! Merci d'avance.

**CONTACTS :**

- Jocelyne ALLAIN - Tél. 06 13 75 29 84
- Christian EDMOND - Tél. 06 27 17 23 80

**LES RECRÉS DU MARDI**

Les récrés du mardi ont fêté leur première année d'existence et compte aujourd'hui une quinzaine d'habitues qui se réunissent tous les 15 jours de 14h à 17h pour jouer aux cartes, au triomino, au billard ou encore, pour tricoter et crocheter en papotant. L'ambiance est joyeuse et décontractée. Un goûter clôture l'après-midi, chacun apportant à tour de rôle de quoi recharger les batteries.

Afin de constituer une petite cagnotte pour financer le café, le chocolat et les gâteaux du goûter, les tricoteuses/crocheteuses ont mis en vente leur production (cache-cous, snoods, bonnets, mitaines, châle, écharpe...) lors du marché de Noël de La Ferté Vidame.

Nous vous rappelons que ces « récrés » sont ouvertes à tous, jeunes et moins jeunes. Elles se déroulent dans la salle des associations (ancien presbytère). Si vous avez envie de partager ces moments de convivialité très chaleureux, n'hésitez pas, contactez **Nadia au 06 19 90 55 72.**



## Vie des associations

# APEPF

### L'APE À BESOIN DE VOUS

En 2025 l'APEPF a réalisé 2435 € de recettes pour 1832 € de dépenses soit un bénéfice de 603 € destiné à améliorer le quotidien des élèves.

Les différentes actions engagées durant l'année (illustrations ci-contre) témoignent de l'investissement des membres du bureau de l'APE. L'équipe municipale tient à les remercier

chaleureusement mais souhaite attirer l'attention des parents sur la nécessité de soutenir activement leurs initiatives. A défaut l'APE risque de disparaître, ce qui serait dommageable aux enfants de l'école.



Retour sur les événements et actions de l'année 2024-2025 avec nos recettes et nos dépenses aux profits des enfants...



## Bilan 2024-2025

L'année scolaire 2024/2025 était placée sous le thème du voyage dans le temps. Tout au long de l'année scolaire des animations pédagogiques à la découverte des différentes époques de l'histoire ont été proposées aux élèves.

### En janvier...

... La classe de cycle 2 a assisté, dans la salle des fêtes de La Puisaye, à un spectacle de « *Planète Mômes* » sur le thème du Moyen Âge, en compagnie de la classe de maternelle de La Framboisière.

Les deux classes élémentaires ont également participé à La Ferté-Vidame, à la reprogrammation du Festival du Légendaire, un festival itinérant du conte et de l'imaginaire en Eure-et-loir. Initialement prévue en novembre cet événement avait dû être reporté en janvier en raison des intempéries.



### En Mars...

... La classe de CM1/CM2 a vécu une expérience immersive dans les caves du château de La Loupe mêlant visite, jeu et réalité historique qui lui a permis de découvrir l'histoire locale à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. Cette sortie, était offerte par la mairie de La Puisaye, en cadeau de Noël. Une belle récompense que tous les élèves ont beaucoup apprécié.

## En mai...

... Toutes les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) La Framboisière/ La Puisaye se sont rendues à l'Archéovillage de Saint-Laurent-Nouan pour une journée placée sous le signe de la Préhistoire. Ce village propose une reconstitution grandeur nature d'habitats nomades et sédentaires, de la fin du Paléolithique à la période gauloise. Un lieu immersif qui invite à découvrir les modes de vie, savoir-faire et techniques de nos ancêtres grâce à des activités et chantiers participatifs. Les élèves ont visité le site et participé à divers ateliers pratiques : allumer un feu, créer des poteries, manier le propulseur, cuisiner à la manière préhistorique, découvrir la vannerie, etc.



## En Juin...

... La classe de CP/CE1/CE2 a passé une journée au château des Comtes du perche à Nogent-le-Rotrou, un autre cadeau de Noël offert par la mairie. Les élèves y ont participé à un atelier sur

les sceaux et à une chasse au trésor sur le thème du Moyen Âge.

Pour célébrer la fin de l'année, la fête des écoles, coorganisée par l'APE et les enseignantes, s'est déroulée à La Framboisière sur toute une journée. Spectacles, stands et animations se sont succédés dans une ambiance joyeuse.

Chaque élève est reparti avec un livre offert par les mairies, remis en main propre par les maires et les conseillers municipaux.



## Rentrée de septembre 2025

### Année scolaire 2025-2026

La nouvelle année scolaire a débuté sous le thème : « Les mots ouvrent les portes de l'imaginaire ».

L'école accueille 32 élèves, répartis en deux classes :

■ Cycle 2 : 16 élèves

■ Cycle 3 : 16 élèves

Les classes sont toujours placées sous la responsabilité de Mme Esnault et Mme Mallea.

Des travaux de réfection de toiture ainsi que l'installation d'un visiophone ont également été réalisés.

Le projet d'année conduira à la création d'un recueil de poèmes écrits par les enfants, dans le cadre d'un travail autour du langage, de l'imaginaire et de la poésie.

## Séances de conseil municipal

### Le 20 février 2025 : le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.
- ACCEPTE les propositions de participation financière aux dépenses de l'école comme présenté par Monsieur le Maire (50€ pour le plan bibliothèque, 440 € pour les livres de prix de fin d'année, 1 760 € pour le budget de fonctionnement général, 400 € pour la coopérative scolaire, 500 pour le budget numérique).
- ACCEPTE de verser une aide de 150 € au Collège de La Loge des Bois de Senonches pour un séjour scolaire de trois élèves.
- AAPROUVE de verse une subvention exceptionnelle de 180 € à l'école des souris pour aider au financement de la sortie scolaire prévue à Archéovillage.
- APPROUVE d'exonérer le locataire du petit gîte de 630 € de loyer (soit trois mois de loyer) en compensation des frais qu'il a engagés pour réaliser les travaux de rénovation de la salle de bain, de la cuisine, du sol de la mezzanine et des peintures.
- APPROUVE le renouvellement pour 3 ans du contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services Berger-Levrault.

### Le 3 avril 2025 : le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025.
- VALIDE le versement d'une contribution de 50 € par enfant soit 100 € pour deux élèves au collège de La Loge des Bois de Senonches pour un voyage scolaire.
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune.
- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 au budget primitif 2025 comme suit :  
Excédent de fonctionnement reporté R002 + 25 707,52 €  
Excédent de fonctionnement capitalisé R1068 + 90 366,49 €
- Solde d'investissement reporté D001 – 78 138,81 €
- VOTE les taux des taxes communales 2025 comme suit :  
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 33,15%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 24,61%  
Taxe d'habitation (TH) 7,77%
- VOTE le budget primitif 2025 avec un équilibre en fonctionnement à 278 549,03 € et un équilibre en investissement à 289 336,52 €.
- DÉCIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025 comme suit :

#### Demandeur

#### Montant

CEP Fertois	100 €
ADMR Senonches/Châteauneuf	50 €
APEPF	330 €
Comité des Loisirs La Puisaye	150 €
SADS DOMICILE	50 €
Secours catholique	50 €
Coopérative scolaire La Puisaye	580 €
Association le Perma Pot	150 €
CEDREL	100 €
Club de tennis La Ferté-Vidame	100 €
Association Les petites vadrouilles	150 €
Secours populaire français	50 €
Collège La Loge des Bois	250 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- VALIDE le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire.

### Le 5 juin 2025 : Le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2025.
- APPROUVE la participation communale au FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) d'un montant de 50 €.
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 100 € à l'Association Pétanque Loisirs Fertoise 28.
- PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de la collectivité pourtant sur l'année 2023.

- DÉCIDE de l'aliénation du bâtiment communal « l'ancienne poste », APPROUVE le prix de vente à 100 000 € et AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires à la vente.
- DÉCIDE de désaffecter les sentes rurales n°26 et n°26-1 d'une contenance de 508 m<sup>2</sup>, de fixer le prix de vente des sentes à 1 € par m<sup>2</sup>, de mettre ne demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attendant à leur propriété et

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

- APPROUVE et AUTORISE l'application de la nouvelle grille tarifaire pour les repas de la cantine à partir de la rentrée 2025-2026 à savoir :

Quotient familial	Tarif
0 à 1 000	1 €
1 001 à 1 200	3,30 €
> 1 201	4 €

### Le 8 juillet 2025 : Le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025
- DÉCIDE de fixer à 29 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CDC des Forêts du Perche et de répartir ces sièges comme indiqué dans le tableau présenté aux conseillers.

- ACCEPTE de participer financièrement au FSL (Fonds de soutien pour le logement) et AUTORISE le versement d'une subvention de 50 €.
- APPROUVE la vente et les conditions de vente des entes rurales n°26 et n°26-1 et d'une partie de la mare, ACCEPTE la proposition du preneur et AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tout acte liée à cette vente.

- DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale Crédit Agricole Val de France un prêt relais d'une montant de 134 000 €, d'une durée de deux ans au taux fixe de 2,56% avec une périodicité trimestrielle en intérêts et in fine en capital avec des frais de dossier de 150 €.

### Le 7 août 2025 : Le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.

- DÉCIDE de la vente du bâtiment communal l'ancienne poste, APPROUVE le prix de vente à 90 000 € proposé par l'acheteur

et AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente auprès d'un notaire.

### Le 23 octobre 2025 : Le Conseil Municipal

- DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 août 2025.
- AUTORISE le remboursement des frais engagés par Monsieur le Maire sur ses fonds propres pour l'achat d'un store d'une fenêtre de toit.
- APPROUVE la proposition de vente de la précédente

- unité centrale aux conditions proposées.
- APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Digny au SIDEP du Val Saint Cyr à compter du 1er janvier 2026.
- DÉCIDE de créer à compter du 01/11/2025 jusqu'au 28/02/2025, un poste non permanent d'adjoint d'animation

à deux heures par semaine pour accompagner les élèves à la sortie piscine du mardi, d'autoriser le recrutement d'un contractuel et de fixer la rémunération de l'agent.

- APPROUVE l'ensemble des travaux prévus pour remettre en état les fossés et le chemin communal selon les détails présentés par Monsieur le Maire.

## Informations utiles

**Restauration des Batis Anciens**  
PIERRE DE TAILLE - TOMETTES - DALLAGE  
MOELLONAGE - ENDUITS  
CHAUX APRIENNE AVEC SABLES LOCAUX  
CHEMINÉES - CHANVRE  
Mr Patrick BAILLEAU - ARTISAN  
La Barberie 28250 LA PUISAYE  
 **02 37 37 51 68**

Clerissy marc  
Le mineray alors la puisaye  
**Terrassement**  
Petites maçonneries  
Travaux divers  
**Tel 0660178128**  
**0237376297**

**ETS HAMON LUDOVIC**  
  
**Terrassement  
Maçonnerie  
Clôtures**  
7 route de la Verrerie - 28250 PUISAYE  
**06 21 52 39 21 - 06 60 17 81 28**  
ludovic.severine26@gmail.com

**William ROUSSEAU  
MAÇONNERIE GÉNÉRALE**  


- COUVERTURE
- CARRELAGE
- NEUF & RENOVATION
- ISOLATION
- TERRASSEMENT A LA MINI-PELLE

Le Plan du Mineray - 28250 LA PUISAYE  
**Tél. 02 37 37 53 57 - Port. 06 14 75 21 17**  
Fax 02 37 37 56 87 - Email : rousseauwilliam@wanadoo.fr  
0609 418 020 020 0201 - 096 420 01

## Permanences du secrétariat de mairie

Lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h  
Jeudi de 14h à 17h  
Tél. 02 37 37 60 55 - mairie-puisaye@wanadoo.fr

## Numéros utiles

**Gendarmerie  
de Senonches**  
02 37 37 36 85 ou 17

**École de La Puisaye**  
02 37 37 51 44

**École de La Framboisière**  
02 37 37 84 43

**Pompiers**  
18

**SAMU**  
15

**Services des eaux Veolia**  
09 69 32 35 29

**Service urgences ERDF**  
09 72 67 50 28

**Paroisse de St Laumer  
du Perche**  
02 37 81 10 11

**CDC des Forêts du Perche**  
02 37 37 37 28

# **La puisaye bulletin 2025**



Crédit photo : Christian MARZOLF